RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION – FA »

Objet : St-Mathieu - Crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le mercredi 6 octobre 2021, la commission « Finances et Administration » a examiné la demande de crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public à Saint-Mathieu.

Il est tout d'abord présenté à la commission l'historique de cet objet. Celui-ci a fait l'objet de 3 séances de la commission « mobilité et infrastructures ».

Il est ensuite rappelé aux commissaires qu'une convention concernant l'aménagement des espaces extérieurs et des cheminements publics établie dans le cadre du PLQ St-Mathieu lie la commune de Bernex et les promoteurs. La clé de répartition est la suivante : 51% pour Bernex, 49% pour les promoteurs. Il est donc nécessaire que notre Conseil se positionne afin que la part revenant à Bernex soit financée.

Monsieur le Maire, Gilbert Vonlanthen, précise qu'un contact avec le fonds intercommunal d'équipement (FIE) a eu lieu. Ce fonds permet de répartir les montants des taxes d'équipement. Il a été indiqué à la commune qu'elle doit revoir la convention d'exécution – principalement sur sa forme – afin que le FIE puisse entrer en matière sur une participation financière. Tout ceci est en train d'être réglé.

Un commissaire demande si le montant qui pourrait être pris par le FIE s'élève bien à CHF 700'000. Ceci est confirmé par Monsieur le Maire. De plus, le commissaire demande si une somme peut être demandée au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Il est expliqué que ledit fonds peut octroyer une subvention à hauteur de 50 CHF/m² d'espace public nouveau. Ainsi, une contribution d'environ CHF 130'000 peut être touchée, mais ceci reste encore à confirmer.

Il est ensuite demandé pour quelle raison cette demande de crédit n'a pas été validée en activant l'article 48 de la loi sur l'administration des communes (LAC), au moment où les conseils municipaux ne pouvaient plus se réunir. Le Maire répond que si cela n'a pas été utilisé c'est que ce n'était pas nécessaire.

Enfin, un commissaire demande pourquoi, alors que la demande de crédit mentionne des aménagements co-financés, certains objets mentionnés dans le descriptif sont à 100% à la charge de la commune. Il est répondu qu'il s'agit d'une erreur dans le titre général de la demande car effectivement certains aménagements ne sont que du ressort de la commune.

Les commissaires ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, aucune précision supplémentaire n'est demandée.

En conclusion, la commission "Finances et Administration" vous recommande par

5 pour 2 abstentions 7 membres présents

D'accepter la demande de crédit d'études pour les aménagements extérieurs co-financés privés/public à Saint-Mathieu pour un montant de CHF 365'000 TTC.

Le rapporteur : Guillaume Zufferey

Bernex, le 11 octobre 2021